

OMPI



IPC/CE/27/11

ORIGINAL : anglais

DATE : 8 septembre 1998

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

**UNION PARTICULIÈRE POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES BREVETS
(UNION DE L'IPC)**

COMITÉ D'EXPERTS

Vingt-septième session
Genève, 21 - 30 octobre 1998

**QUESTIONS RELATIVES À LA PUBLICATION
DE LA SEPTIÈME ÉDITION DE LA CIB**

Document établi par le Bureau international

1. Les paragraphes ci-après contiennent une proposition de plan général des travaux de préparation de la septième édition de la CIB que le comité d'experts est invité à examiner.
2. Le Bureau international de l'OMPI a l'intention de publier, sous forme papier et sur l'Internet, la septième édition de la CIB, les index officiels des mots clés de la septième édition et la table de concordance en juin 1999. Une première version du disque compact ROM IPC:CLASS concernant cette septième édition sera diffusée simultanément. Elle contiendra, outre les données qui figurent déjà sur le disque, la septième édition de la CIB en français et en anglais.

3. La sélection des nouveaux mots clés et phrases clés à introduire dans les index officiels des mots clés a été effectuée par le Groupe de travail du PCIPi sur l'information en matière de recherche sur la base des projets qui ont été achevés au cours de la période de révision. Une mise à jour finale des index sera nécessaire afin d'y introduire les corrections dues aux suppressions et aux modifications de groupes de la CIB. La mise à jour sera fondée sur une compilation des modifications de la CIB adoptées lors des vingt-troisième à vingt-septième sessions du comité d'experts; le Bureau international soumettra cette compilation avant le 1^{er} janvier 1999, avec les listes inverses des index des mots clés et une liste contenant les nouveaux mots clés et les nouvelles phrases clés approuvés par le groupe de travail, aux offices souhaitant participer à la mise à jour des index des mots clés. Les offices intéressés seront invités à soumettre des propositions au Bureau international avant le 1^{er} avril 1999.

4. Aux fins de la préparation des données pour la table de concordance entre la sixième et la septième édition de la CIB, le Bureau international soumettra aux rapporteurs des projets concernés, avant le 1^{er} janvier 1999, la compilation mentionnée dans le paragraphe précédent ainsi qu'une liste des groupes de la CIB qui auront été supprimés (avec des informations sur les transferts). Les rapporteurs seront invités à soumettre des données pour la table de concordance au Bureau international avant le 1^{er} avril 1999.

5. *Le comité d'experts est invité à examiner les mesures proposées ci-dessus.*

[Fin du document]